



COLLECTIF ANTENNES 31

Membre de l'association Nationale Robin des Toits et la représentant en Midi-Pyrénées

34, rue de l'invention 31500 Toulouse

Courriel : contact@antennes31.org

Association loi 1901. Parution au JO le 09/01/2010

Objet : L'association sensibilise la population par une information objective et régulière contre toutes les nuisances occasionnées par les ondes électromagnétiques.

Dans ces buts elle fédère et soutient les associations, collectifs et particuliers de Midi-Pyrénées.

Elle assure une veille sanitaire en procédant à des mesures indépendantes sur l'espace public ou privé à la demande de particuliers.

STOP LINKY

**Nous sommes le 20 mai 2015 et il nous reste peu de temps pour agir
Aidez nous à interpeller les députés !**

Des adversaires de la vie simple veulent imposer **par la loi** des compteurs d'électricité communicant **à tous**. Si nous nous opposons aux compteurs communicants comme LINKY, c'est pour construire notre vie de la manière dont nous l'entendons, avec un minimum de libertés individuelles.

LINKY cumule les tares, en voici quelques-une importantes à noter :

- **Le Linky est en contradiction totale avec les termes explicites de la Directive Européenne** : sur ces bases l'Allemagne a rejeté la généralisation de l'installation de ce type de compteur.
- L'automatisation de la relève des compteurs et de la modification des puissances tarifaires – qui entraînerait la suppression des emplois dédiés – ne fait pas partie de la concession de service public faite à ERDF (loi du 7 décembre 2006).
- **Le déploiement des compteurs communicant provoquerait une hausse gigantesque de la pollution électromagnétique** : du CPL radiatif autour des fils électriques et du GSM rayonnant autour des concentrateurs. Cette pollution participerait à l'affaiblissement de la population et à une accentuation de toutes les pathologies.
- L'État s'endetterait à hauteur de 8 milliards d'euros pour installer 35 millions de compteurs. Qui peut croire un instant que ceci ne serait pas facturé aux usagers et aux contribuables, avec les intérêts bancaires ?
- **L'usager devrait payer un supplément** pour avoir accès aux données de sa consommation enregistrée par le compteur.
- Faire des économies d'énergie n'est pas le but recherché car « *Linky n'économise pas un seul kilowatt* » a dit en 2011 M. Jean-François QUINCHON, Directeur territorial d'ERDF France Centre à UFC Que Choisir 37. Au contraire : Linky consomme de l'électricité !!!
- Le Linky ne fait faire aucune économie d'énergie aux usagers qui sont dans l'impossibilité physique de connaître leurs consommations à moins d'avoir le regard rivé en permanence sur l'écran du compteur ! Tous les protagonistes sont maintenant d'accord sur ce point essentiel, qui est en totale contradiction avec la Directive Européenne. Pire les personnes déjà équipées constatent une augmentation de leur consommation de 10 à 20 %.
- L'installation d'un compteur communicant est **une atteinte grave à la vie privée**, qui est un droit fondamental de tout être humain.

DÉPUTÉS : AGISSEZ INTELLIGEMMENT AVEC CETTE PROPOSITION DE LOI !

NE NOUS IMPOSEZ PAS CES COMPTEURS

VIVRE TOUS SIMPLEMENT POUR QUE TOUS PUISSENT SIMPLEMENT VIVRE ! GANDHI

Imprimé par nos soins ne pas jeter sur la voie publique mai 2015